



Aide juridictionnelle refusée

Par **urydis**, le **21/12/2011** à **13:26**

Bonjour,

Je suis bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité suite a un litige pour mon permis de conduire j'ai demandé l'aide juridictionnelle qui m'a été refusée car j'habite chez mes parents plutot qu'a la rue, le tribunal a pris en compte les revenus de mes parents qui m'héberge a 31 ans car je peux pas payer un loyer avec 480€ par mois, l'avocat qui m'a acosté au tribunal m'a dit qu'étant bénéficiaire de l'ASS je n'aurais rien a payer j'aurais préféré ne pas l'avoir rencontrée si c'est pour me rajouter des ennuis, mais vu que cette aide m'est refusé, j'ai donc reçu sa facture 956,80€ pour un gros 10 minutes de plaidoiries, que je ne peux honorer, l'avocat me menace si je paye pas de faire taxer ses honoraire auprès du batonnier de l'ordre des avocats pour obtenir une autorisation de mandater un huissier, comment fera l'huissier puisque le domicile est celui de mes parents, je n'ai aucun bien et le peu d'argent que je touche est une somme qui ne peut être saisie ??

Par **Laure11**, le **21/12/2011** à **16:59**

Lorsque vous avez rempli le dossier de demande d'AJ, vous avez dû vous apercevoir que tous les revenus du foyer étaient demandés et puisque vous vivez chez vos parents, ce sont leurs revenus qui ont été pris en compte.

De plus, dans le dossier, vous avez le barême pour obtenir l'Aide Juridictionnelle. A priori, vous n'avez pas attendu la répolnse de l'AJ avant d'engager votre procès...